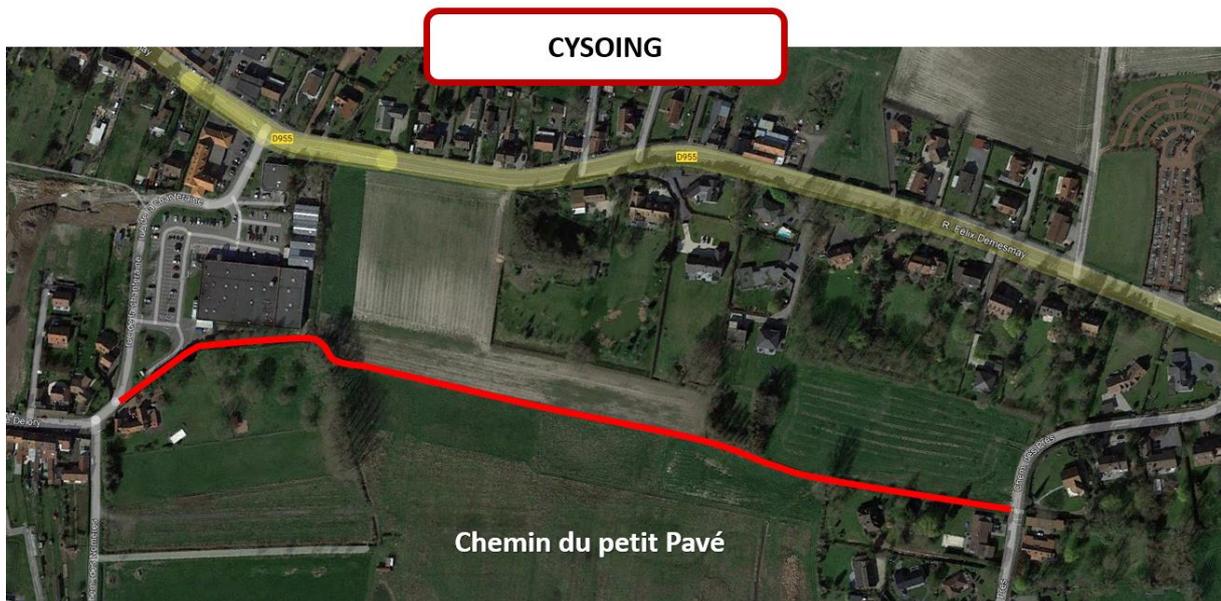


## CONTRAT CYCLABLE / CYSOING

### Fiche projet 2022#CYSO-P01

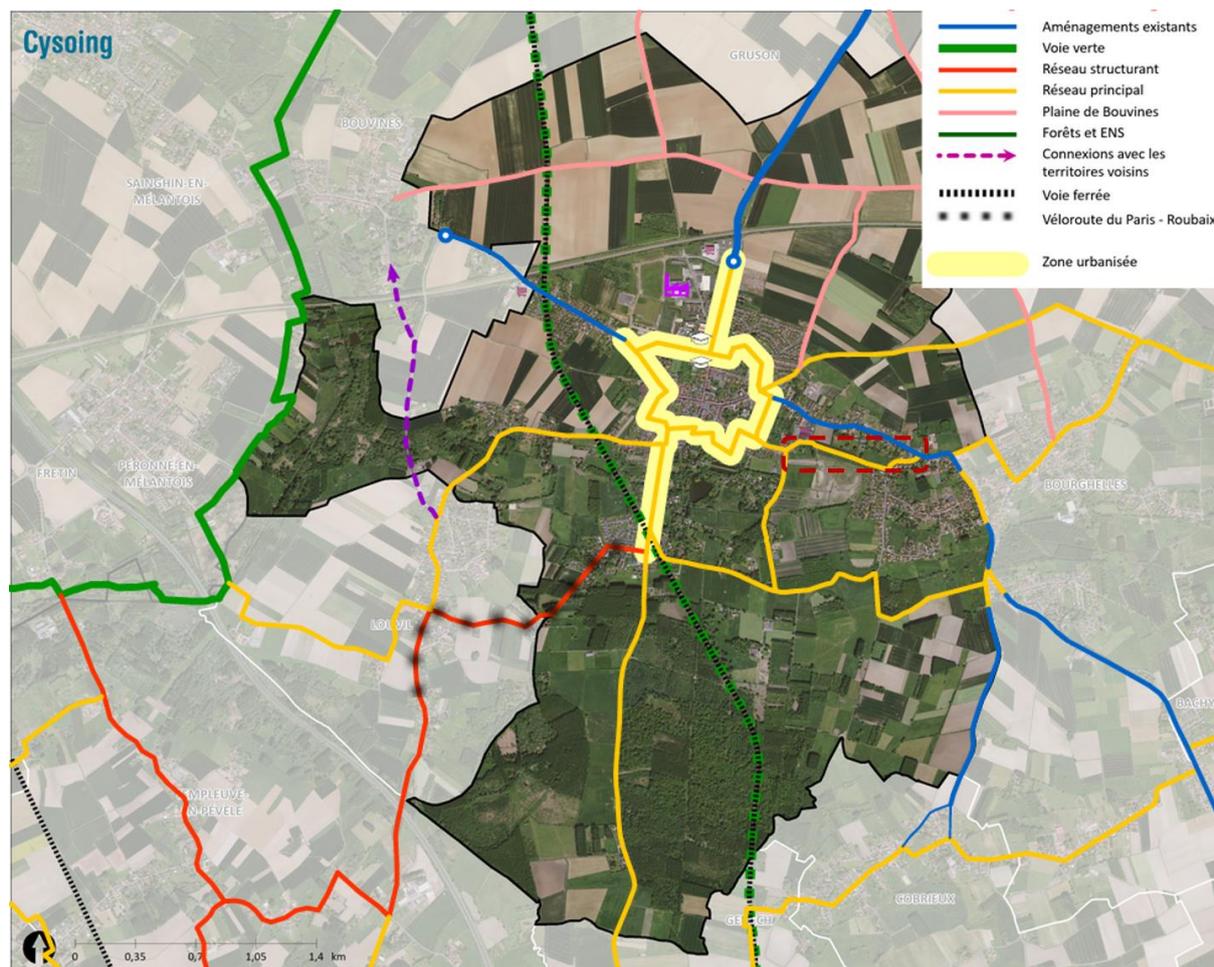
#### LOCALISATION DU PROJET :

Chemin du petit Pavé entre la Rue des Prés à Quennaumont et la rue de la Chanteraine au droit du magasin Match.



#### ENJEU DU PROJET :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un itinéraire du réseau principal du Schéma cyclable de Pévèle Carembault entre Cysoing et Wannehain-Bourghelles qui permet le rabattement sécurisé vers les commerces, services et établissements scolaires (écoles et collèges) cysonniens.



**CATEGORIE :**

Ce projet se rattache au réseau **principal** du schéma cyclable.

**NATURE DU PROJET :**

Réalisation d'une voie verte en enrobé borduré.

En prévision de la pose d'un éclairage, la commune a demandé la mise en œuvre d'un fourreau sous la voie verte.

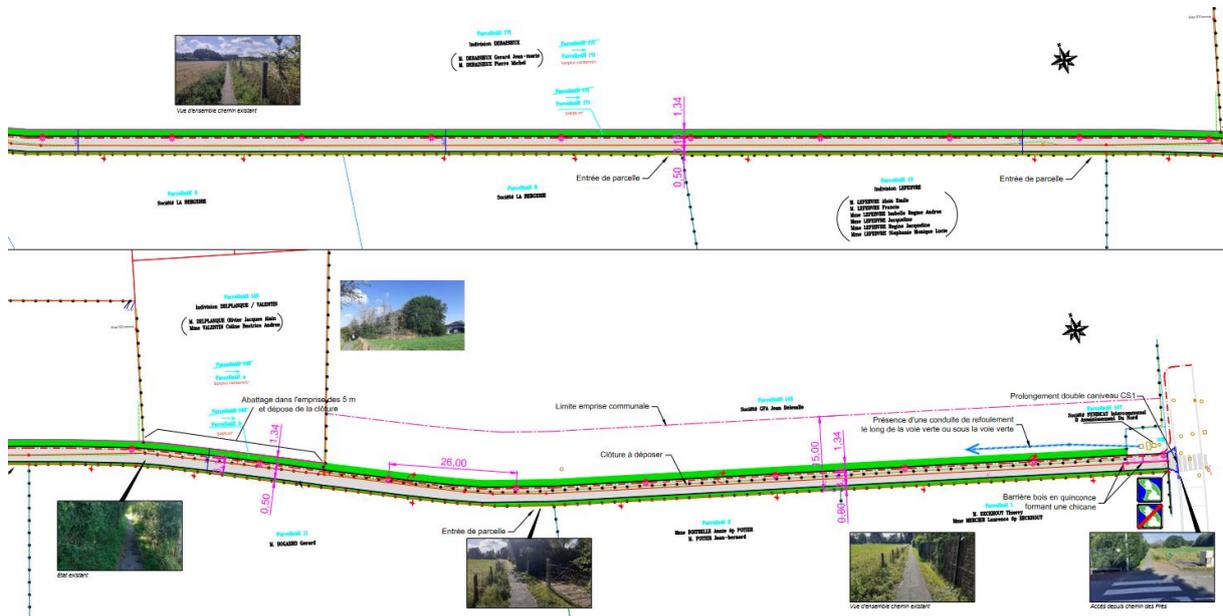
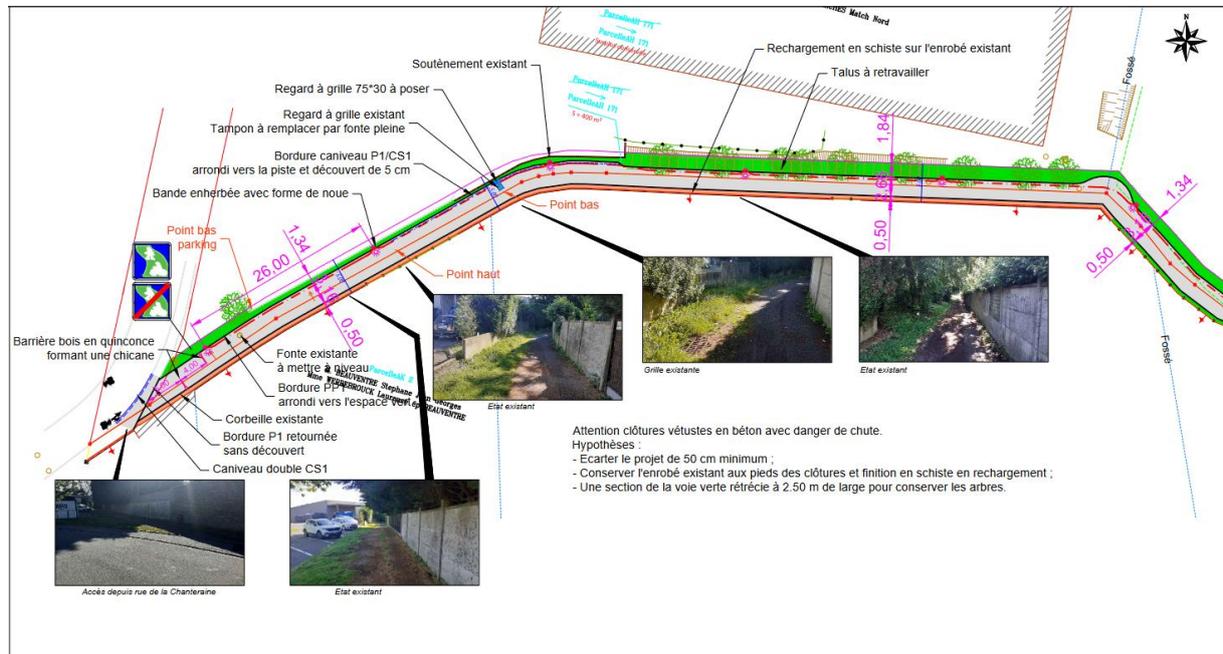
**DOMANIALITE :**

Cette section est réalisée sur le domaine public communal et ne nécessite pas d'acquisition. Un PV de mise à disposition des terrains concernés autorisant la communauté de communes à intervenir sur le domaine public communal pour réaliser les travaux sera annexé au contrat cyclable.

**MAITRISE D’OUVRAGE :**

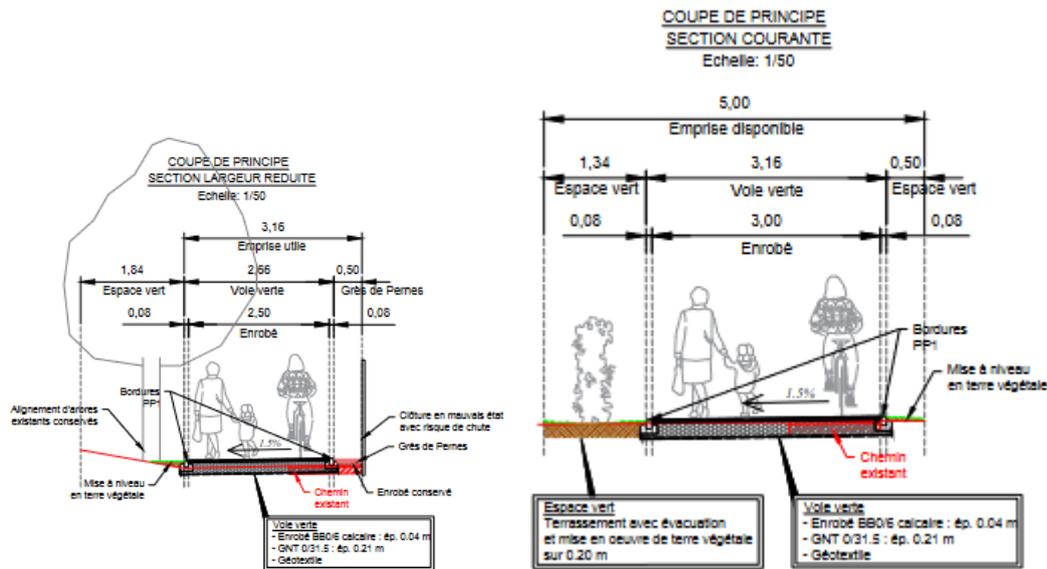
Pévèle Carembault est maître d’Ouvrage de cette opération.

**PLANS, ESQUISSES ET COUPES**



Les travaux décrits ci-dessus consistent à réaliser une voie verte en enrobé borduré sur le chemin du Petit Pavé. Des barrières posées en quinconce espacées de 4m seront implantées aux extrémités afin d’empêcher l’intrusion de véhicules à moteur.

Des éléments de signalisation verticale adaptée seront implantés aux abords afin de garantir la sécurité pour les cyclistes.



**COUT PREVISIONNEL :**

Le coût prévisionnel global du projet s’élève à 161.130,15 € HT, dont :

Aménagements cyclables : 136.047,65 € HT

Mise en œuvre du fourreau : 25.082,50 € HT

**FINANCEMENT**

Le projet s’inscrit dans un itinéraire principal du schéma cyclable qui répond à une clé de financement répartie de la manière suivante : 70% pour Pévèle Carembault - 30% pour la commune de Cysoing sur le reste à charge sous réserve des subventions susceptibles d’être allouées au projet\*.

Cette clé de financement s’applique aux aménagements cyclables.

La pose du fourreau sera prise en charge par la commune.

**SUBVENTIONS**

Les Co financeurs potentiels identifiés pour ce projet sont :

- L’État à travers le DSIL plan de relance
- le Département à travers le dispositif PTS

NB : le montant maximal de subvention pour un projet est limité à 70%

Ainsi, le plan prévisionnel\* de financement pour ce projet s'établit comme suit :

<b>Financement</b>			
	<b>Pévele Carembault</b>	<b>Commune de Cysoing</b>	<b>Total</b>
<b>Répartition selon schéma cyclable pour un itinéraire du réseau principal</b>	95 233,36 €	40 814,30 €	136 047,65 €
	70%	30%	100%
<b>Prestation non prise en compte dans le schéma cyclable</b>		25 082,50 €	25 082,50 €
<b>Total hors subventions</b>	95 233,36 €	65 896,80 €	161 130,15 €
	59%	41%	100%
<b>Répartition de la subvention DSIL</b>			
<b>DSIL</b>	<b>Pévele Carembault</b>	<b>Commune de Cysoing</b>	
67 620,00 €	39 965,70 €	27 654,30 €	
41,97%			
<b>Plan de financement</b>			
<b>DSIL</b>	<b>Pévele Carembault</b>	<b>Commune de Cysoing</b>	<b>TOTAL</b>
67 620,00 €	55 267,65 €	38 242,50 €	161 130,15 €

\* La participation de chacun sera révisée en fonction des dépenses réelles et des subventions obtenues.

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

Les travaux pour le projet CYSO#P01 sont prévus pour le 4ème trimestre 2022.

**CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Les travaux s’effectueront dans le cadre du marché à bon de commande « réfection des abords de chaussée » par l’entreprise EJM.

**ENTRETIEN**

L’entretien des aménagements (balayage, nettoyage, désherbage) est à la charge de la commune.

La maintenance et la réfection des aménagements et signalisations dégradés seront à la charge de la communauté de communes après constat et évaluation selon des modalités à définir.

Fait le 02/11/2022 à Pont à Marcq

Pour la Pèvéle Carembault  
Luc Foutry

Pour la commune de CYSOING  
Benjamin Dumortier

Le Président

Le Maire